



## Trop de chose qui ne vont plus au travail...

-----  
Par Plume68

Bonjour ?

Cela fait 3 ans que je travail dans un hôtel restaurant. Je suis femme de chambres. Et j'avoue que depuis quelques temps, je n'en peux plus.

Je me suis prise la tête avec ma patronne semaine passé et lui ai un peu dit tout ce qui me mettait un peu à bout.. Depuis elle ne me fait quasiment plus travailler. La plupart du temps 3h par jours. Alors que j'ai un contrat de 35h

Avant ça, je me retrouvai quasiment toujours toute seul pour m'occuper des chambres. Elle m'a déjà donnée 16 chambres à faire seul. Sachant que les chambres font de 19m2 jusqu'à 36m2 suivant si c'est une chambre standard ou une suite. Avec salle de bains et toilettes. Est-ce autorisé d'avoir autant de charges de travail pour une personne seul ? Elle m'a régulièrement fait faire des journées de 10h30.

Elle m'a déjà fait travailler plus de 6 jours consécutifs sans repos. Il y'a peu de temps j'ai fait une semaine de 8 jours et une autre de 7 jours consécutifs. Les derniers jours je n'en pouvais plus.

Elle me fait travailler tout les week-end en saison d'été. C'est autorisé je le sais, mais sur mon premier contrat est écrit que j'aurai un dimanche par mois de libre, mais pas sur mes avenants...donc je ne sais pas ce qui est pris en compte..

Merci.

Cordialement

-----  
Par ESP

Bonjour

Beaucoup de choses...

Avez vous vu un conseiller syndical, l'inspection du travail ?

Peut être même que votre cas justifierait une action aux prud'hommes...

-----  
Par Plume68

Bonjour.

J'ai envoyée un mail à l'inspection du travail il y'a une semaine et je n'ai toujours eu aucune réponses de leur part... Et niveau hygiène il y aurait tout autant à dire également. Pourtant, hôtel très réputé dans ma région